

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Formation de la commission
d'évaluation des charges
transférées (remplace la
délibération du 10 juillet 2020)

Date de convocation :
1 février 2024

Date de séance :
7 février 2024

Date d'affichage :
14 février 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 39

Membres votants : 44

Jours et heures d'ouverture :
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00
de 13h30 à 17h00
du vendredi de 8h30 à 12h00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février, le conseil
communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des
fêtes de Crouy-Saint-Pierre, sous la présidence de Monsieur René
LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL,
SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, ALEXANDRE,
Mrs LEITAO, DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY,
VIGNON, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD,
LOGNON, DELAFOSSE, COLOMBEL, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS,
WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE,
DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

Mmes CHEVALIER, CAPRON, LICOUR, CERNEY,
Mrs PINCHON, ALEXANDRE, LEULIER, MAUGER, GUILLOT,
MADANI-BUTIN, BLAIZEL, TIRMARCHE, HENRY, BOULLET, LEBLANC
D, LEBLANC JM.

M ALEXANDRE donne pouvoir à MME BENEDINI

M MAUGER donne pouvoir à M CARPENTIER

M HENRY donne pouvoir à M PARMENTIER

MME LICOUR donne pouvoir à M DELATTRE

MME CERNEY donne pouvoir à M DUCROTOY

Secrétaire de séance : MME SOUILLARD

La séance étant ouverte,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme
actuellement en vigueur,

CONSIDERANT la nécessité de délibérer à nouveau pour désigner
les membres de la commission d'évaluation des charges
transférées,

EXPOSE DES MOTIFS :

Monsieur le Président expose : Mme CARLIER (Saisseval) et M
GOURGUECHON (Argoeuves) n'étant plus délégués
communautaires, il convient de délibérer à nouveau pour
procéder à leur remplacement au sein de la commission
d'évaluation des charges transférées.

Ouïe la proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, sont élus, à l'unanimité, membres de la commission d'évaluation des charges transférées :

M. René LOGNON, Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Madame Catherine BENEDINI	AILLY SUR SOMME
Monsieur Gonzague DE LIMERVILLE	ARGOEUVES
Monsieur Jean Luc HERBETTE	BELLOY SUR SOMME
Monsieur Dominique MOREL	BERTEAUCOURT LES DAMES
Monsieur Claude FOURCROY	BETTENCOURT SAINT OUEN
Monsieur Etienne VIGNON	BOUCHON
Monsieur Anthony DELASSUS	BOURDON
Monsieur Eric ALEXANDRE	BREILLY
Monsieur Marcel POISSON	CANAPLES
Monsieur Jean Philippe DELFOSSE	CAVILLON
Monsieur Jean Paul LEULIER	CROUY SAINT PIERRE
Monsieur Nicolas MARECHAL	DOMART EN PONTTHIEU
Monsieur Patrick GAILLARD	FLIXECOURT
Monsieur Manuel GUILLOT	FOURDRINOY
Monsieur STEPHANE COLOMBEL	FRANQUEVILLE
Monsieur Philippe MAUGER	FRANSU
Monsieur Philippe CARPENTIER	HALLOY LES PERNOIS
Monsieur Gérald BEC	HANGEST SUR SOMME
Monsieur Jean Luc MADANI-BUTIN	HAVERNAS
Monsieur Philippe FRANCOIS	LA CHAUSSE TIRANCOURT

Monsieur Jean Luc WALIGORA

LANCHES SAINT HILAIRE

Monsieur Bertrand BLAIZEL

LE MESGE

Monsieur Ghislain TIRMARCHE

L'ETOILE

Monsieur Éric OLIVIER

PERNOIS

Monsieur Antony DELVILLE

PICQUIGNY

Monsieur Philippe BELLAREDJ

RIBEAUCOURT

Monsieur Michel HENRY

SAINT LEGER LES DOMART

Madame Sylvie DE ALMEIDA

SAINT OUEN

Monsieur Gilles DELATTRE

SAINT SAUVEUR

Monsieur Vincent LOUETTE

SAISSEVAL

Madame Annick LEMAIRE

SOUES

Monsieur Dominique BOULET

SURCAMPS

Monsieur Joël BOULARD

VAUCHELLES LES DOMART

Monsieur Stéphane DUCROTOY

VIGNACOURT

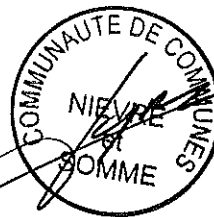
Monsieur Didier LEBLANC

VILLE LE MARCLET

Monsieur Jean Marie LEBLANC

YZEUX

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus



Pour extrait conforme,
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 13 février 2024 et de sa publication le 14 février 2024.

